

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 18 Septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35H) et création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (10H) :

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI. Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'un agent de la Collectivité, affecté au gymnase municipal, occupe le grade d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35H00) ; il indique qu'il est nécessaire de procéder à une modification de son temps de travail afin de réduire son temps de service hebdomadaire à 10 H00 maximum.

Considérant l'évolution des besoins du service, la normalisation de l'activité du gymnase et la réorganisation interne des missions, il convient d'adapter la durée hebdomadaire de service de l'emploi de l'agent polyvalent titulaire, afin qu'elle corresponde aux besoins réels de la collectivité et procéder à la modification de son temps de service hebdomadaire, qui sera désormais fixé à 10 Heures maximum.

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de procéder, après avis du Comité Social Territorial à la modification du temps de travail.

Il apparaît au vu du décret N°91.298 du 20 Mars 1991, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans les emplois permanents à temps non complet de procéder de la façon suivante :

- Supprimer le poste à temps complet (35 H), poste créé par délibération en date du 13 Septembre 2019, et en même temps créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (10 H).

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 31 août 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

-D'approuver la modification du temps de travail de l'agent titulaire du grade d'Adjoint Technique Territorial.

-De fixer son temps de travail hebdomadaire à 10 heures maximum à compter du 01.10.2026.

-De supprimer à compter du 01 Octobre 2026, le poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35H) et de créer le poste d'Adjoint Technique Territorial à temps non complet (10H).

-L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux ;

-De modifier en ce sens le tableau des effectifs de la Collectivité.

-Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte, le : 21.09.2026

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-054-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

